

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 61**21 janvier 2003****SOMMAIRE**

A.P. Holding S.A., Luxembourg	2911	dings) S.A.....	2914
AB Computers Luxembourg S.A., Luxembourg..	2922	Expenses Reduction Analysts (European Holdings) S.A.....	2914
Akos S.A., Luxembourg	2920	Expenses Reduction Analysts (European Holdings) S.A.....	2914
Aktiv Assekuranz Makler Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher	2920	F.C.I. Fashion and Cosmetics Isabelle T S.A., Luxembourg	2911
Albatros Seafood S.A., Luxembourg	2922	Farandale Holdings S.A., Luxembourg.....	2927
Alpe-Lux A.G., Wasserbillig	2887	Flator Finance S.A.H.....	2927
Ambares S.A., Luxembourg	2923	Fontgrande S.A., Luxembourg	2895
Apem S.A., Wavre.....	2896	Gap Investment S.A., Luxembourg	2915
Argos Investments S.A., Luxembourg.....	2920	Gap Investment S.A., Luxembourg	2921
Argus Management & Controlling S.A., Luxembourg.....	2923	Générale d'Investissement Holding S.A., Luxembourg	2897
BEE S.A., Luxembourg	2920	Générale d'Investissement Holding S.A., Luxembourg	2897
Benofi S.A., Luxembourg	2922	Geria S.A., Luxembourg	2897
Bisdorff Soeurs, S.à r.l., Berdorf.....	2889	Gesfim International S.A., Luxembourg	2921
Bunge Europe S.A., Luxembourg.....	2916	Greenfin Holding S.A., Luxembourg	2890
Bunge Europe S.A., Luxembourg.....	2919	Greenfin Holding S.A., Luxembourg	2890
Climalux S.A., Foetz	2926	Haden S.A., Luxembourg	2895
Cofirst S.A., Luxembourg	2926	Haden S.A., Luxembourg	2895
Constellation S.A., Bertrange.....	2886	Haden S.A., Luxembourg	2895
Constellation S.A., Bertrange.....	2896	Haden S.A., Luxembourg	2919
Constellation S.A., Bertrange.....	2896	Haden S.A., Luxembourg	2927
Constellation S.A., Bertrange.....	2896	Hast Holding S.A., Luxembourg.....	2904
Constellation S.A., Bertrange.....	2924	Hemera II & Cie S.C.A., Luxembourg	2911
Corporation Hôtelière du Sud S.A., Luxembourg ..	2927	Hillmore S.A., Luxembourg	2912
Demo Holding S.A., Luxembourg	2918	Hillmore S.A., Luxembourg	2912
Dorint Holding S.A., Luxembourg	2888	House Impex S.A., Weiswampach	2883
Dorint Holding S.A., Luxembourg	2918	House Impex S.A., Weiswampach	2884
Durosols S.A., Contern	2885	ID Holding S.A., Luxembourg	2895
Dynamic Motors Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm.....	2920	Immobilière de l'Europe S.A., Luxembourg	2925
Dynamic Motors Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm.....	2921	Immobilière Henri Weiss, S.à r.l., Hosingen	2886
Enoil, S.à r.l., Luxembourg	2904	Immobilière Henri Weiss, S.à r.l., Hosingen	2886
Ets. Pierre Pott & Fils, S.à r.l., Diekirch.....	2890	Information Services Consultants, G.m.b.H., Luxembourg	2919
Europ Services S.A., Luxembourg	2901	Impigest S.A., Luxembourg	2914
Europ Services S.A., Luxembourg	2902	Institut F.O.R.EN.C., A.s.b.l., Differdange	2892
European Geophysical Services S.A., Kleinbettingen	2904	Intermedical Holding S.A., Luxembourg	2890

Invik International S.A., Luxembourg	2925	Sloane Investments S.A., Luxembourg	2916
IPEF II Holdings N° 5 S.A., Luxembourg	2917	Sloane Investments S.A., Luxembourg	2916
IPEF III Holdings N° 1 S.A., Luxembourg	2894	Sloane Investments S.A., Luxembourg	2882
Laubach & Fils, S.à r.l., Diekirch	2889	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	2905
Luxgreen, S.à r.l., Bofferdange	2884	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	2911
M.T.A. International S.A., Luxembourg	2915	Société de Développement Industriel S.A.H.	2887
M.T.A. International S.A., Luxembourg	2915	Société de Développement Industriel S.A.H., Lu- xembourg	2887
Medical Services Participations S.A., Luxembourg	2912	Sylt S.A., Luxembourg	2913
Moorkens Luxembourg S.A., Luxembourg	2889	Sylt S.A., Luxembourg	2913
Moorkens Luxembourg S.A., Luxembourg	2904	Transefi, S.à r.l., Luxembourg	2924
New Enterprises S.A., Luxembourg	2923	Transport Wartungs- und Service A.G., Luxem- bourg	2926
Organisme International Indépendant de Contrôle et de Protection des Animaux, A.s.b.l., Esch-sur- Alzette	2890	Ventor S.A., Luxembourg	2917
Peinture Adams, S.à r.l., Echternach	2889	Ventor S.A., Luxembourg	2924
S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie S.A., Luxembourg	2913	VHM Luxembourg S.A., Luxembourg	2923
Section des Pédiçures du Grand-Duché de Luxem- bourg, Luxembourg-Kirchberg	2898	Viking S.A., Differdange/Niedercorn	2921
Self-Service Hanff, S.à r.l., Beaufort	2885	Winchester Finance S.A., Luxembourg	2926
Sicris Participations S.A., Luxembourg	2925	Wolfin S.A., Luxembourg	2928
Sloane Investments S.A., Luxembourg	2916		

SLOANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.086.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SLOANE INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1999:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

Fons Mangen.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de Fons Mangen en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

7) La perte qui s'élève à USD 128.754,68 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLOANE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93287/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme,
(anc. HORSE IMPEX S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
 R. C. Diekirch B 5.141.

L'an deux mille deux, le deux décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme HORSE IMPEX. S.A., ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux, R.C. Diekirch B 5.141,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 3 février 1999, publié au Mémorial C numéro 371 du 25 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 831 du 1^{er} octobre 2001,

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Detry, administrateur de sociétés, demeurant à B-Sprimont, qui désigne comme secrétaire, Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société, avec modification afférente du premier paragraphe de l'article un des statuts.

2. Modification de l'objet social, avec modification afférente de l'article trois des statuts.

3. Modification des pouvoirs de représentation de la société, avec modification afférente du dernier paragraphe de l'article cinq des statuts.

4. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en HOUSE IMPEX S.A.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article un des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de HOUSE IMPEX S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en supprimant l'article trois des statuts pour le remplacer par le suivant:

«La société a pour objet:

- la gestion de son propre patrimoine immobilier,
- l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location, la promotion et la gestion d'immeubles,
- l'exploitation d'une agence immobilière.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

En conséquence, le dernier paragraphe de l'article cinq des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué Monsieur Benoît Detry, administrateur de sociétés, demeurant à B-Sprimont 22, Croix Henrard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cents (800.-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: B. Detry, C. Counhaye, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2002, vol. 423, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2002.

U. Tholl.

(94526/232/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

HOUSE IMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R. C. Diekirch B 5.141.

Statuts coordonnés, suivant acte du 2 décembre 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(94527/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

LUXGREEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 628.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude Mergen, paysagiste-horticulteur, demeurant à L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg,

2.- La société HORTULUX-PLANTES, S.à r.l., avec siège social à L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 14 554.

ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Claude Mergen, prénomé,
seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LUXGREEN, S.à r.l. avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume,
inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch section B, sous le numéro 628;

constituée suivant acte reçu par Maître Ernest-Auguste Wilhelm, alors notaire de résidence à Diekirch en date du 19 décembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 28 du 18 février 1975,

modifiée suivant acte reçu par Maître Ernest-Auguste Wilhelm, alors notaire de résidence à Diekirch en date du 3 janvier 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 54 du 18 mars 1978,

modifiée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 3 avril 1989,

modifiée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch en date du 24 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392 du 10 septembre 1992,

modifié suivant décision des associés actée sous seing privé en date du 22 octobre 2001, en application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 345 du 2 mars 2002,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Première résolution

Le siège de la société est transféré à L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg, par conséquent l'article 5 premier alinéa est modifié comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Bofferdange.

Deuxième résolution - Cession de parts

La société HORTULUX-PLANTES S.à r.l., prénomée, cède par les présentes, quarante-neuf parts sociales (49) à Monsieur Jean-Claude Mergen, prénomé,

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Jean-Claude Mergen, prénomé, agissant tant en sa qualité de cessionnaire que de gérant du cédant, lequel après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de six mille cent vingt-cinq (6.125,- EUR) Euros, que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur Jean-Claude Mergen, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société LUXGREEN, S.à r.l., déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) toutes attribuées à Monsieur Jean-Claude Mergen, paysagiste-horticulteur, demeurant à L-7374 Bofferdange, 164, route de Luxembourg.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 700,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-C. Mergen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2002, vol. 137S, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 décembre 2002.

P. Decker.

(94524/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

SELF-SERVICE HANFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beaufort.

R. C. Diekirch B 5.668.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(94541/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

DUROSOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.

R. C. Luxembourg B 58.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 décembre 2002

1) L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Paulus
- Mademoiselle Tatiana Paulus
- Madame Lydie Paulus.

L'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

2) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5324 Contern, rue des Chaux à L-5326 Contern, 1, rue Goell.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(93307/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

IMMOBILIERE HENRI WEISS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 34, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 5.264.

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Madame Monique Kerger, sans état, demeurant à L-9990 Weiswampach, maison 39,
 - 2.- Monsieur Henri Weiss, commerçant, demeurant à L-9990 Weiswampach, maison 39,
- seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE HENRI WEISS, S.à r.l., avec siège social à L-9990 Weiswampach, maison 39,
constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 1999,
publié au Mémorial C N° 636 du 23 août 1999, page 30492,
inscrite au registre de commerce à Diekirch sous le numéro B 5.264.
Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'ils suivent la résolution suivante prise à l'unanimité:

Première et unique résolution

Le siège de la société est transféré de Weiswampach à Hosingen et l'article 2 al. 1^{er} aura la teneur suivante:

«**Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège social de la société est établi à Hosingen.»

L'adresse est fixée à L-9806 Hosingen, 34 Haapstrooss.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kerger, H. Weiss, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 16 décembre 2002, vol. 352, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 décembre 2002.

M. Weinandy.

(94529/238/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

IMMOBILIERE HENRI WEISS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 34, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 5.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 décembre 2002.

M. Weinandy.

(94530/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 2002

Le Conseil d'Administration s'est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Emission de nouveaux titres en remplacement des titres volés.

Résolutions

1. Suite au vol du 6 décembre 1995 de deux certificats d'actions (certificat n° 1 de 420 actions et certificat n° 2 de 420 actions) de la société CONSTELLATION S.A., le conseil décide d'émettre trois nouveaux certificats au porteur. Un certificat portant le numéro 4 représentant 1 action, un certificat portant le numéro 5 représentant 419 actions et un certificat portant le numéro 6 représentant 420 actions.

Pour réquisition

CONSTELLATION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93298/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 74.672.

Il a été mis fin au contrat de domiciliation singé entre la FIDUCIAIRE FONS MANGEN, 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., en abrégé S.D.I., inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 74.672 avec effet au 16 décembre 2002 suite au transfert de domicile de cette dernière au 1A, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour inscription

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93312/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 74.672.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 16 décembre 2002 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Transfert du siège social de la société au 1A, rue du Fort Dumoulin, L-1425 Luxembourg.
2. Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge de leur mandat.

Nomination comme nouveaux administrateurs:

- Theisen Sylvie, Consultant, Luxembourg;
- Scotti Caterina, licenciée en sciences statistiques, Luxembourg;
- Irthum Eliane, employée privée, Helmsange.

3. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge de son mandat.

Nomination comme nouveau commissaire aux comptes de Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de War-ken, L-9088 Ettelbruck.

Les nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes termineront les mandats des administrateurs et commis-saire aux comptes démissionnaires qui expireront donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

4. Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93313/788/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ALPE-LUX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Diekirch B 5.670.

Im Jahre zweitausendzwei, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Ver-treter, der Aktiengesellschaft ALPE-LUX A.G. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, eingetragen in Handelsregister beim Bezirksgericht Diekirch, unter der Sektion B und der Nummer 5.670, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, mit Amtswohnsitz in Diekirch, am 26. April 2000, veröffentlicht im Mémo-rial C Nummer 673 vom 20. September 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Natacha Steuermann, Privatbeamtin, wohnhaft in Gre-venmacher.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Ingrid Colles-Reuter, Privatbeamtin, wohnhaft in Weis-wampach.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes und dementsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.
2. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und dementsprechende Änderung von Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung.
3. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates nach der Abberufung und dem Entlast des vorherigen Verwaltungsrates. Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot nach L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1) «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und somit lautet Artikel 4 der Satzung wie folgt:

Art. 4. «Gegenstand der Gesellschaft ist der Gross- und Einzelhandel mit Waren aller Art, insbesondere Elektroartikeln, sowie jede andere Art von Tätigkeiten, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des bisherigen Verwaltungsrates und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern:

- a) Herr Wolfgang Bartsch, Kaufmann, wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, welcher auch zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wird,
- b) Herr Johann Elsen, Kaufmann, wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg,
- c) Herr Mehrdad Khosrojerdi, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Joseph-Haydn-Strasse 13, welcher ebenfalls zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt wird.

Die Generalversammlung beschliesst des weiteren, dass die Gesellschaft, Drittpersonen gegenüber, durch die alleinige Unterschrift eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung, rechtsgültig verpflichtet ist.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Steuermann, C. Fondeur, I. Colles-Reuter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 137S, fol. 33, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Dezember 2002.

P. Bettingen.

(94525/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.334.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DORINT HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

(93275/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BISDORFF SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Berdorf.
R. C. Diekirch B 2.895.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(94542/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

LAUBACH & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(94543/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

PEINTURE ADAMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 3.284.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(94544/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.155.

Les comptes annuels ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 6 juin 2002

Le mandat des administrateurs venant à échéance à l'issue de cette assemblée, l'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur Monsieur Damien Heymans en remplacement de Monsieur Axel Moorkens et Monsieur Olivier Fontaine en remplacement de Monsieur Nicolas Moorkens et renouvelle le mandat de:

- Monsieur Edouard Goedert, administrateur-délégué pour une période de 3 ans.

L'Assemblée Générale nomme à la fonction de réviseur d'entreprises la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg pour une période de 3 ans.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(93325/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Signature.

(93315/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GREENFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 58.277.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Signature.

(93316/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ETS. PIERRE POTT & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 1.969.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(94545/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 décembre 2002.

INTERMEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93262/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ORGANISME INTERNATIONAL INDEPENDANT DE CONTROLE ET DE PROTECTION DES ANIMAUX, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.

STATUTS

Entre:

1. Maître Annie Dutasta-Amieil
Avocat au Barreau de Paris - 1, place Victor Hugo, F-75116 Paris,
nationalité française;

2. Docteur Gérard Tessaro
Physicien diplômé - 72, rue de l'Usine, L-4340 Esch-sur-Alzette,
nationalité luxembourgeoise;

3. Maître Françoise Mathieu
Avocat au Barreau de Paris, 17, avenue Théophile Gautier, F-75016 Paris,
nationalité française;

4. Docteur Carlo Manderscheid
Vétérinaire - 1, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,
nationalité luxembourgeoise;

5. Jos Junker

Economiste diplômé - 15 op Fankenacker, L-3265 Bettembourg,
nationalité luxembourgeoise,

il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par la loi du 4 mai 1994.

Art. 1^{er}. L'association a pour dénomination ORGANISME INTERNATIONAL INDEPENDANT DE CONTROLE ET DE PROTECTION DES ANIMAUX.

Art. 2. L'association a pour but de promouvoir et de mettre en oeuvre toutes les actions relatives au respect des droits fondamentaux des animaux:

Le contrôle des conditions d'hébergement, de la nutrition, de l'hygiène des animaux confiés à des refuges, les démarches auprès des services sanitaires et vétérinaires compétents lorsqu'elle sera informée de maltraitance et plus généralement toutes actions en vue de l'amélioration de la condition des animaux placés sous la sauvegarde publique ou privée.

La protection pourra revêtir un caractère judiciaire dans le cas où le contrôle révélerait de graves dysfonctionnements de nature à attenter à la sécurité, aux conditions d'existence et à la vie des animaux concernés.

Art. 3. L'association a fixé son siège à l'adresse suivante:

10, rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. L'association est composée de membres ayant en commun le souhait d'améliorer la condition de certains animaux et qui mettront en oeuvre leurs compétences particulières pour atteindre ce but.

L'association disposant de la personnalité juridique, elle assurera seule ses engagements et aucun membre ne pourra être tenu pour personnellement responsable.

Art. 6. L'admission des nouveaux membres se fera sur demande adressée à l'association.

Les administrateurs décideront de l'admission du nouveau membre lors du prochain conseil d'administration.

Les membres de l'association auront la possibilité de démissionner à tout moment, par l'envoi d'une lettre recommandée au Président.

Art. 7. La cotisation annuelle de chaque membre sera de 10,- Euros.

L'association peut en outre recevoir des dons, des legs et des subventions.

Art. 8. Il sera tenu une comptabilité recettes/dépenses et un bilan annuel sera établi.

Art. 9. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres élus par les associés pour une durée de 2 ans renouvelable. L'élection du conseil d'administration se fera lors d'une assemblée générale à la majorité des voix des membres présents.

Le conseil se réunit une fois par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il peut être nécessaire pour examiner des questions urgentes.

Les membres du conseil d'administration ne recevront aucune rétribution en contrepartie des fonctions qui leurs sont confiées.

Le conseil d'administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir dans l'intérêt de l'association.

Ses décisions seront transcrites sur un registre spécial tenu au siège de l'association.

Art. 10. Une assemblée générale ordinaire sera réunie une fois par an sur convocation du Président du conseil d'administration.

Un rapport lui sera présenté sur les activités et la situation financière.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions seront prises à la majorité.

Chaque membre recevra une copie du rapport de l'assemblée.

Un registre sera tenu au siège dans lequel seront retenus les procès-verbaux.

Art. 11. Les statuts pourront être modifiés par les associés réunis en assemblée générale conformément à la loi en vigueur.

Art. 12. La dissolution anticipée peut être décidée en assemblée générale conformément à la loi en vigueur.

Art. 13. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Les présents statuts ont été établis le 28 novembre 2002 à Luxembourg.

G. Tessaro / J. Junker / C. Manderscheid

F. Mathieu / A. Dutasta-Amieil

(Procurations à G. Tessaro)

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2002, vol. 326, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93209/000/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INSTITUT F.O.R.EN.C., A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4545 Differdange, 94, rue P. Dupong.

STATUTS

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Durée**Art. 1^{er}.** Les soussignés,

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité	Signature
Koerner	Carlo	Psychologue du travail	94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange	L	Signature
Kremers Dr. med.	Horst	Facharzt	33, rue du Kiem, L-8328 Capellen	D	Signature
Kneip	Raphael	Coordinateur de projet	18, rue des Bateliers, L-5511 Remich	L	Signature
Thull	Carlo	Licencié en sciences sanitaires	33, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbrück	L	Signature

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée INSTITUT F.O.R.EN.C., A.s.b.l., Institut de formation, d'orientation, de recherche, d'encadrement et de consultation.

Art. 2. Son siège est à 94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.**Chapitre II. Objet**

Art. 4. L'objectif princeps du prédit institut est de fournir à toute personne affichant un déficit que ce soit niveau social, psychologique, éducatif ou autre une aide sous forme de formations, de mesures et activités éducatives, d'orientation, et enfin encadrement et consultation.

Le prédit encadrement, organisé à long terme, se matérialise dans un projet individuel, pour chaque personne prise en charge et vise différents objectifs selon les problématiques abordées:

- dresser un bilan social, professionnel et personnel des personnes encadrées
- augmenter des compétences sociales, socialisation
- orientation scolaire, professionnelle et personnelle
- formations, stages, séminaires
- insertion et réinsertion professionnelle
- consultation médicale et psychosociale
- encadrement pédagogique, mesures d'activation e.a.

La prise en charge des personnes encadrées par le F.O.R.EN.C est réalisée par des professionnels de la sphère médicale, psychologique, sociale et éducative; les responsables de l'institut, si besoin en est, peuvent avoir recours à des fournisseurs externes (artisans, formateurs, intervenants). D'autre part, des partenariats avec d'autres associations seront envisagés.

Art. 5. Par la poursuite des objectifs précités, ainsi que par une activité de recherche sociale l'INSTITUT F.O.R.EN.C. participe au progrès social.

Art. 6. Pour les activités de consultation et d'encadrement l'INSTITUT F.O.R.EN.C, s'adresse à des sociétés oeuvrant dans le domaine social ou commercial, afin d'optimiser leur prestations relatives à la clientèle.

Art. 7. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

Art. 8. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation

Art. 9. L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 100,- Euros.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale. Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 10. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3. Chaque année une liste indiquant, par ordre alphabétique, les modifications qui se sont produites parmi les membres actifs sera déposée au greffe du tribunal d'arrondissement dans un délai de trois mois suivant l'assemblée générale.

Art. 11. La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration

Art. 13. L'assemblée générale se compose des membres actifs

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettremissive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées sous forme de rapport et par voie de courrier aux membres et déposées au greffe du tribunal d'arrondissement compétent dans les trois mois suivant la date de l'assemblée générale.

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

Art. 19. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

Art. 21. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 22. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 23. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président et du secrétaire. Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.

Chapitre V. Fonds - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires
- b) des dons ou legs en sa faveur
- c) des subsides, subventions et / ou contrats.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 26. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans ou par une fiduciaire. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 27. Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

Chapitres VI. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale, de la région.

Differdange, le 21 novembre 2002.

Signé: C. Koerner, H. Kremers, R. Kneip, C. Thull.

Assemblée générale constituante du 21 novembre 2002

Lors de l'assemblée générale constituante, qui a eu lieu le 21 novembre 2002 au siège social à Differdange, les membres fondateurs se sont constitués en conseil d'administration avec la composition suivante:

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité	Signature
Koerner	Carlo	Psychologue du travail	94, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange	L	Signature
Kremers Dr. med.	Horst	Facharzt	33, rue du Kiem, L-8328 Capellen	D	Signature
Kneip	Raphael	Coordinateur de projet	18, rue des Bateliers, L-5511 Remich	L	Signature
Thull	Carlo	Licencié en sciences sanitaires	33, rue Prince Henri, L-9047 Ettelbrück	L	Signature

Lors de sa première réunion, le conseil d'administration s'est constitué de la composition suivante:

C. Koerner / H. Kremers / R. Kneip / C. Thull

Président / Vice Président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93194/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

IEPF III HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.196.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 décembre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée procède à la révocation de tous les membres du conseil d'administration de la société, et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Michael George Best, chartered secretary, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 OBD, Channel Islands;

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Mademoiselle Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93389/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 53.734.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93318/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 53.734.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93323/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 53.734.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93324/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ID HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93263/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FONTGRANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 9 septembre 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Alain Martineau, administrateur de sociétés, demeurant à Suresnes (France);
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

P. Rochas

Administrateur

(93336A/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93328/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

—
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93329/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93330/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

APEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1300 Wavre, 31, avenue Lavoisier.
Succursale: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 68.981.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société tenue le 7 octobre 2002 au siège social de Wavre

Ont été unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée commissaire réviseur la société coopérative Price Waterhouse, dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, 75, avenue de Cortenbergh.

Le mandat prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an deux mille cinq.

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique de APEM, Succursale de Luxembourg, Monsieur Daniel Naedenoen, qui disposera du pouvoir d'engager la société vis-à-vis des tiers par le biais d'un pouvoir de signature exclusif et d'un pouvoir conjoint pour tout montant supérieur à 25.000 EUR.

Pour réquisition et publication

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93296/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GENERALE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 novembre 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(93356/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GENERALE D'INVESTISSEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 43.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 juin 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société: EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(93357/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 52.957.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juillet 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Claude Castel, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Camille Diederich,
- Monsieur Ivan Korbar, administrateur-délégué,
- Monsieur Gilbert Poeckes.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société: MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(93338/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SECTION DES PEDICURES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée et Financement

Art. 1^{er}. La section est dénommée SECTION DES PEDICURES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG. Elle est régie par les présents statuts. La Section des Pédicures fait partie intégrante de la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement. De même, tous les membres y affiliés s'engagent à observer les statuts et les règlements intérieurs pris par la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg. Les cotisations annuelles à payer par les membres de la Section des Pédicures seront à verser obligatoirement à la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg.

Elle est formée par les personnes suivantes:

- Bossi Marinella, pédicure, L-8551 Noerdange
- Claude Noëlle, pédicure, L-7513 Mersch
- Geiben Sylvie, pédicure, L-5239 Sandweiler
- Gérard Evelyne, pédicure, L-4812 Rodange
- Hilger-Kammes Marie-France, pédicure, L-1750 Luxembourg
- Kayser Mariette, pédicure, L-5610 Mondorf
- Kneip Hélène, pédicure, L-2732 Luxembourg
- Mustin-Post Agnès, pédicure, L-7784 Bissen
- Schwartz-Schuller Perla, pédicure, L-3544 Dudelange
- Weydert Diane, pédicure, L-8014 Strassen
- Wolf-Verlaine Robert, pédicure, L-4550 Oberkorn

La section est une association sans but lucratif sous la dénomination «Section des Pédicures du Grand-Duché de Luxembourg» et fera partie comme sous-entité de la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Son siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La Section des Pédicures a pour objet:

- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession;
- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et du métier dont ils ressortent,
- de promouvoir la profession par l'étude en organisant:
 - des cours de perfectionnement;
 - des assemblées;
 - des séminaires ou des congrès.

A cet effet, elle peut étudier tout sujet et tout problème relatif à la profession qu'elle représente et elle prendra toute initiative qu'elle jugera nécessaire au développement et à la promotion du métier.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la Fédération des Artisans ainsi que la Fédération des Podologues et leur soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle de l'artisanat.

La Section des Pédicures peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Elle s'abstiendra de toute activité contraire à l'intérêt général de l'artisanat et des autres fédérations du secteur artisanal.

Art. 4. La durée de la Section des Pédicures est illimitée.

Art. 5. Les membres affiliés à la Section des Pédicures et par ce biais également à la Fédération des Podologues devront s'acquitter annuellement d'une cotisation obligatoire auprès de la Fédération des Podologues. Le montant des cotisations sera fixé en commun accord entre la Section des Pédicures et la Fédération des Podologues. Cette dernière mettra à disposition de la Section des Pédicures, après acquittement des cotisations de base auprès de la Fédération des Artisans, 100% du montant restant des cotisations payées par les membres de la Section des Pédicures auprès de la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg. Ceci garantira une indépendance financière de la Section des Pédicures vis-à-vis de la Fédération des Podologues. Elle pourra disposer et jouir librement de ses ressources financières, sans aucune autorisation préalable de la part de la Fédération des Podologues. Les dépenses engagées par la Section des Pédicures ne pourront pas être couvertes par la trésorerie de la Fédération des Podologues.

Titre II.- Admission

Art. 6. La section comprend:

- a) des membres effectifs,
- b) des membres pensionnés,
- c) des membres d'honneur,
- d) un ou plusieurs représentant(s) de la Fédération des Podologues.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à cinq. Le comité peut proposer à l'assemblée générale d'autres catégories de membres, sans droit de vote.

Art. 7. Peuvent devenir membres effectifs, les personnes qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans le métier de pédicure, inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers, ayant une formation équivalente à l'Ecole de Pédicurie de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg, et qui respectent les règles de la déontologie et les mesures d'hygiène (désinfection et stérilisation) du métier.

Les succursales n'ayant pas de statut juridique distinct du cabinet principal ne sont pas considérées comme membres effectifs.

Le président est élu par l'assemblée générale. Les candidats pour le poste de président doivent être membre de la Section des Pédicures pendant au moins cinq années consécutives, exception faite pour les trois premiers présidents. En présence d'une seule candidature, le président est élu par acclamation.

Art. 8. Peuvent être admises comme membres pensionnés, les personnes qui ont cessé l'activité professionnelle indépendante pour raison d'âge ou d'invalidité et qui ne sont plus inscrites au rôle artisanal.

Art. 9. Peuvent être admis comme membres d'honneur, les personnes physiques ou morales admises par le comité en raison de leurs soutiens à la profession.

Art. 10. Seuls les membres effectifs, ont le droit de vote, sont éligibles au comité et participent à la gestion de l'association.

Art. 11. L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres dans la section sont décidés par vote majoritaire des membres du comité. Leur décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

Titre III.- Démission, Exclusion, Suspension

Art. 12. Les membres effectifs, pensionnés et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de la section en adressant par écrit leur démission motivée au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation auprès de la Fédération des Podologues qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

(Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé en commun accord par le comité de la Section des Pédicures et par le comité de la Fédération des Podologues. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres ne peuvent dépasser le montant de EUR 500,- par an.)

Art. 13. Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de la Section des Pédicures et/ou de la Fédération des Podologues, mettant par là en cause l'existence et la bonne renommée de celles-ci.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Art. 14. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. (Les cotisations versées restent acquises à la Fédération des Podologues et à la Section des Pédicures).

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 15. Les organes de décision de la Section des pédicures sont:

- l'assemblée générale;
- les membres du comité.

L'assemblée générale représente l'ensemble de ses membres.

Les membres pensionnés et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par les vice-présidents ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de la Section des Pédicures. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des membres du comité;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de la Section des Pédicures;
- les exclusions de membres.

Art. 17. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de la Section des Pédicures l'exigent et par simple décision du comité. A la suite de la demande écrite lui parvenu de la part d'un cinquième au moins des membres effectifs ayants droit de vote, ou par formulation expresse du président, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans un délai d'un mois.

Art. 18. L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite, adressée à tous les membres effectifs au moins quinze jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Les modifications aux statuts ainsi que la dissolution de la section sont réglées par les articles respectifs de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 19. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un membre effectif moyennant procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret ne soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.

Titre V.- Administration

Art. 21. La Section des Pédicures est administrée par les membres du comité et composé de cinq membres au moins et d'onze au plus, élus parmi les membres de la section lors des assemblées générales pour un terme de deux ans. Les candidatures pour le comité sont à adresser par écrit au moins une semaine avant la date de l'assemblée au secrétariat. La convocation mentionnera la date limite.

Le comité est renouvelé tous les deux ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.

La première série des membres sortants est tirée au sort.

Lors de chaque assemblée générale ordinaire, il sera procédé au renouvellement partiel du comité alternativement et dans l'ordre suivant:

- les premiers membres sortants seront les vice-présidents, le secrétaire général et la moitié des autres membres tirés au sort

- le second groupe sortant lors de l'assemblée générale suivante comprend le président, le trésorier et l'autre moitié des membres du comité.

Art. 22. Le comité se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier et ne dépassera pas l'effectif d'onze membres. Ces charges sont réparties au sein du comité, par les membres élus, à l'exception de celle du président.

Art. 23. Toutes les charges sont honorifiques, des indemnités pour frais exposés peuvent être allouées par le comité.

Art. 24. En cas de vacances au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par le comité. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne tous les deux ans parmi ses membres: le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un des vice-présidents ou, à défaut, par le secrétaire général.

Art. 25. Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat ou chaque membre ainsi que des tiers pourront en prendre connaissance.

Art. 26. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la fédération.

Art. 27. Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans excuse valable à trois séances consécutives au cours d'un exercice, sera considéré comme démissionnaire de son poste au comité.

Art. 28. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de la section, l'assemblée générale à défaut le ou les liquidateurs donneront aux biens de la section après acquittement du passif une affectation qui se rapproche autant que possible des objets en vue desquels la section a été créée.

Art. 29. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

L'assemblée générale constituante du 10 avril 2002 décide de nommer le conseil d'administration suivant:

Président:	Sylvie Geiben
Vice-présidents:	Diane Weydert Noëlle Claude
Secrétaire général:	Marinella Ruppert
Membres:	Agnès Mustin Robert Wolf Evelyne Gérard Hélène Kneip Marie-France Hilger Marianne Kayser Perla Schwartz

Luxembourg, le 25 novembre 2002.

FEDERATION DES PODOLOGUES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

P.-P. Palgen / A. Dell

Président / Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93387/000/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EUROP SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 23, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 79.833.

L'an deux mille deux, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROP SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 4 août 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patrick Vanhaute, avocat au barreau de Bruxelles, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires, le 1^{er} octobre 2002.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les trois cent dix actions (310) de cent euros (100,- EUR) chacune actuellement émise, 307 (trois cent sept) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1° Transfert du siège social de la société
- 2° Révocation du conseil d'administration actuel
- 3° Nomination d'un nouveau conseil d'administration
- 4° Révocation du commissaire aux comptes actuel
- 5° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- 6° Vente des parts détenues dans la société POINT SERVICE MINUTE, S.à r.l.
- 7° Liquidation de la société
- 8° Nomination d'un liquidateur
- 9° Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, le président a donné lecture à l'assemblée d'une lettre datée du 25 octobre 2002 envoyée par Monsieur Eddy Dockx, administrateur-délégué, laquelle restera ci-annexée.

Après discussions, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Tout en se reconnaissant valablement constituée et apte à délibérer, l'assemblée décide de postposer toutes décisions relatives à l'ordre du jour ci-avant, et de les aborder à l'occasion d'une assemblée à tenir le 7 novembre 2002 à 14.00 heures en l'étude du notaire soussigné, avec le même ordre du jour, à savoir

- 1° Transfert du siège social de la société
- 2° Révocation du conseil d'administration actuel
- 3° Nomination d'un nouveau conseil d'administration
- 4° Révocation du commissaire aux comptes actuel
- 5° Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- 6° Vente des parts détenues dans la société POINT SERVICE MINUTE, S.à r.l.
- 7° Liquidation de la société
- 8° Nomination d'un liquidateur
- 9° Divers

laquelle assemblée sera convoquée par les soins et diligences du conseil d'administration, lequel sera requis ce jour d'y procéder.

Les actionnaires présents et représentés, pour autant que de besoin, se reconnaissent d'ailleurs dûment convoqués à cette nouvelle assemblée.

Deuxième résolution

En outre, l'assemblée met en demeure le conseil d'administration en fonction de prendre part à cette assemblée à tenir le 7 novembre 2002 à l'heure dite et de s'y munir de toutes pièces comptables, extraits bancaires, registres d'actionnaires, et tous documents quelconques relatifs à la société, et à sa gestion depuis sa formation.

Troisième résolution

L'assemblée décide que tous les transferts d'actions intervenus depuis la formation de la société seront au plus tard constatés et officialisés lors de cette assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Goebel, P. Van Hees, P. Vanhaute, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 14CS, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2002.

J. Elvinger.

(93218/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EUROP SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 23, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 79.833.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROP SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 4 août 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patrick Vanhaute, avocat au barreau de Bruxelles, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les actionnaires et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les trois cent dix actions (310) de cent euros (EUR 100) chacune actuellement émises, 307 (trois cent sept) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société
2. Révocation du conseil d'administration actuel
3. Nomination d'un nouveau conseil d'administration
4. Révocation du commissaire aux comptes actuel
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
6. Vente des parts détenues dans la société POINT SERVICE MINUTE, S.à r.l.
7. Liquidation de la société
8. Nomination d'un liquidateur
9. Divers

Constatations préliminaires

L'assemblée déclare avoir pris connaissance du contenu d'une lettre reçue ce jour à 11.30 heures par télécopie à l'étude du notaire soussigné, envoyée par M^e Pol Urbany, avocat au barreau de Diekirch, laquelle, émettant notamment une opinion quant à la validité de la tenue de l'assemblée, et sans préciser autre mesure la nature et l'étendue du mandat conféré à son auteur, précise clairement que le conseil d'administration a considéré la lettre envoyée par Monsieur Goebel (convocation initiale) en date du 14 octobre 2002 comme demande écrite de procéder à une convocation de l'assemblée dans les délais légaux. Ceci confirme la déclaration contenu dans la lettre du 25 octobre 2002, annexée au procès-verbal en date du 28 octobre 2002, par acte reçu par le notaire soussigné.

L'assemblée devrait donc se tenir au plus tard le 13 novembre 2002. Les convocations n'ayant pas été reçues à ce jour, les actionnaires se doivent de constater un nouveau manquement aux obligations incombant au conseil d'administration.

Cela étant, en l'absence d'autres membres du conseil que Monsieur Orban, comme demandé lors de la précédente assemblée et à défaut de convocation, l'assemblée se considère toutefois comme apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour dont ils ont eu préalablement connaissance par l'envoi de la première convocation et la tenue de l'assemblée du 28 octobre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société situé actuellement au 81, route d'Arlon à L-8311 Capellen au n° 23, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les membres du conseil d'administration actuel (à l'exception toutefois de Monsieur Jacques Orban, lequel, intervenant à l'acte, remet par les présentes sa démission) à savoir Monsieur Eddy Dockx (Egalement administrateur-délégué) et la société DSI S.A.

Aucune décharge de quelque sorte que ce soit n'est donnée au conseil d'administration sortant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la nomination d'un nouveau conseil d'administration, composé de:

- 1.- Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Monsieur Patrick Goebel, maître en droit et en sciences financières, demeurant à Luxembourg.
- 3.- Madame Johana Bodart, graduée en droit, demeurant à Arlon, Belgique.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'assemblée nomme en outre en qualité d'administrateur-délégué de la société Monsieur Raymond Goebel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le conseil d'administration est habilité à signer un contrat de domiciliation avec la société GESFO S.A., domiciliataire agréé.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction Mme Josette Van Bavel, expert-comptable, demeurant 105, rue Bruyn, B-1120 Bruxelles.

Aucune décharge n'est donnée au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société A.A.C.O, ayant son siège à L-5753 Frisange, 43, parc Lésigny.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide, de procéder à la dissolution anticipée de la société et à sa mise en liquidation volontaire.

Septième résolution

L'assemblée nomme liquidateur avec effet immédiat:

Maître Patrick Vanhaute, avocat au barreau de Bruxelles, Belgique, ici présent et qui accepte.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre (notamment les parts détenues par la société dans la société POINT SERVICE MINUTE, S.à r.l.), échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, intenter toutes actions en justice concernant cesdits intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Huitième résolution

L'assemblée décide de charger le conseil d'administration et le liquidateur d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de rentrer en possession de tous les dossiers de la société et d'entreprendre toutes les actions à l'égard de l'ancien conseil d'administration et du précédent commissaire aux comptes.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à Maître Patrick Vanhaute, avocat au barreau de Bruxelles, Belgique, aux fins de, en tous lieux qu'il appartiendra, notamment en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, d'entreprendre et intenter toutes actions en justice de quelque nature que ce soit, concernant la gestion de la société par le conseil d'administration en fonctions jusqu'à ce jour, notamment en matière d'abus de biens sociaux et tous ce qu'il estimera utile et nécessaire.

En outre, tant M^e Raymond Goebel que Me Patrick Vanhoute sont chargés de saisir la commission de surveillance du secteur financier luxembourgeois et de l'informer en ce qui concerne les manquements par le conseil et le domiciliataire précédent à la législation sur la domiciliation.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Goebel, P. Van Hees, P. Vanhoute, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2002, vol. 136S, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2002.

J. Elvinger.

(93219/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 22.158.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93269/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ENOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 24.476.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93270/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 43.973.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93271/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 43.155.

Suivant la décision prise par l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 août 2002, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. La nomination de Monsieur Edouard Goedert à la fonction d'administrateur-délégué.
2. La nomination de Monsieur Olivier Fontaine à la fonction d'administrateur.
3. La nomination de Monsieur Damien Heymans à la fonction d'administrateur.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93291/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered Office: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.050.

In the year two thousand two on the twenty-second of November.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg here represented by Ms. Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given on November 21st, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle (hereafter referred as the Company), incorporated by deed of the undersigned notary on September 10th, 2002, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 101,875,000.- (one hundred and one million eight hundred and seventy-five thousand euros) in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 101,887,500.- (one hundred and one million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) by the creation and the issue of 4,075,000.- (four million seventy-five thousand) new shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be issued together with a share premium of a total amount of EUR 905,519,831.- (nine hundred and five million five hundred and nineteen thousand eight hundred and thirty-one euros) as well as with an allocation to the legal reserve of EUR 10,187,500.- (ten million one hundred and eighty-seven thousand five hundred euros).

Second resolution

Subscription - payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the 4,075,000.- (four million seventy-five thousand) new shares and to have them fully paid up, together with a total share premium amounting to EUR 905,519,831.- (nine hundred and five million five hundred and nineteen thousand eight hundred and thirty-one euros) and an allocation to the legal reserve amounting to EUR 10,187,500.- (ten million one hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) by contribution in kind consisting of the transfer of a part of the universality of its assets and liabilities, the remaining part of its assets and liabilities being contributed to SMITH & NEPHEW, S.à r.l. simultaneously on the same day.

The sole shareholder declares that all its assets and liabilities as per November 22, 2002:

FIXED ASSETS

Participation in SMITH & NEPHEW, S.à r.l.	12,500
Participation in SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	12,500

CURRENT ASSETS

Tax receivable	95,969
Swap receivable from SMITH & NEPHEW Plc (AUD against EUR).	14,265,848
Accrued interest on swap receivable from SMITH & NEPHEW Plc	104,101
Swap receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (GBP against EUR)	9,883,451
Accrued interest on swap agreement from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	166,042
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	13,520,470
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	11,113
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	4,175,721
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	41,082
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	1,266,306
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	20,108
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	2,092,710
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	13,466
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	10,610,116
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	68,268
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Pty Limited	13,968,000
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Pty.	172,287
Loan receivable from SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	11,227,565
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	220,245

Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	367,627
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	2,366
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	5,949,445
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	96,055
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Lda	349,159
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Lda.	3,636
Loan receivable from SMITH & NEPHEW OPTICS BV	20,054,622
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW OPTICS BV.	30,546
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Plc.	73,568,154
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Plc	51,817
Unsecured loan note: Discount Note 1.	91,001,362
Unsecured loan note: Discount Note 2	926,920,981
Unsecured loan note: Discount Note 3	883,160,763
Cash	12,390
Total Assets:	2,083,516,791
LIABILITY	
Intercompany payable to PRIMAVERA S.A.	19,300,110
Accrued interest on the intercompany payable to PRIMAVERA S.A.	1,031,099
Swap payable to SMITH & NEPHEW Plc (EUR/AUD)	13,968,000
Swap payable to SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (EUR/GBP)	13,520,470
Accrued interest on the SWAP payable to SMITH & NEPHEW Plc	147,132
Accrued interest on the SWAP payable to SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	11,113
Accruals.	9,303
Payable to SNISA	25,000
Total Liabilities:	48,012,227
NET ASSET VALUE	2,035,504,564

The sole shareholder, represented and stated hereabove, declares that the following assets and liabilities will be contributed to SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIXED ASSETS

Participation in SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l. 12,500

CURRENT ASSETS

Tax receivable	95,969
Swap receivable from SMITH & NEPHEW Plc (AUD against EUR)	14,265,848
Accrued interest on swap receivable from SMITH & NEPHEW Plc	104,101
Swap receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (GBP against EUR)	9,883,451
Accrued interest on swap agreement from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	166,042
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH.....	13,520,470
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	11,113
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH.....	4,175,721
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	41,082
Loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH.....	1,266,306
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	20,108
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	2,092,710
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	13,466
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	10,610,116
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.r.l.	68,268
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Pty Limited	13,968,000
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Pty	172,287
Loan receivable from SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	11,227,565
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	220,245
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	367,627
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	2,366
Loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	5,949,445
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	96,055
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Lda	349,159
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Lda.	3,636
Loan receivable from SMITH & NEPHEW OPTICS BV	20,054,622
Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW OPTICS BV.	30,546
Loan receivable from SMITH & NEPHEW Plc	73,568,154

Accrued interest on loan receivable from SMITH & NEPHEW Plc.	51,817
Unsecured loan note: Discount Note 3	883,160,763
Total Assets:	1,065,569,558
LIABILITY	
Intercompany payable to PRIMAVERA S.A.	19,300,110
Accrued interest on the intercompany payable to PRIMAVERA S.A.	1,031,099
Swap payable to SMITH & NEPHEW Plc (EUR/AUD)	13,968,000
Swap payable to SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (EUR/GBP)	13,520,470
Accrued interest on the SWAP payable to SMITH & NEPHEW Plc	147,132
Accrued interest on the SWAP payable to SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	11,113
Accruals	9,303
Total Liabilities:	47,987,227
NET ASSET VALUE	1,017,582,331

The assets and liabilities contributed to SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l. have been dealt with in a report issued on November 22nd 2002 by ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, having its registered office in Münsbach, L-5365, which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 4,075,000 shares of EUR 25 each to be issued with a total issue share premium of EUR 905,519,831 and the allocation to the legal reserve of EUR 10,187,500. The total value of the contribution is hence EUR 1,017,582,331.»

Evidence of the transfer of all assets and liabilities have been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

In a subsequent meeting to be held after this meeting, the following assets and liabilities will be contributed to SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

FIXED ASSETS	
Participation in SMITH & NEPHEW, S.à r.l.	12,500
CURRENT ASSETS	
Discount Note 1	91,001,362
Discount Note 2	926,920,981
Cash	12,390
Total assets:	1,017,947,233
LIABILITIES	
Payable to SNISA	25,000
NET ASSET VALUE.	1,017,922,233

Third resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) by the cancellation of five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each held by the Company in its portfolio subsequently to the contribution by SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l. of a part of the universality of its assets and liabilities;

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 101,875,000.- (one hundred and one million eight hundred and seventy-five thousand euros) divided into 4,075,000.- (four million seventy-five thousand) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all fully paid-in and subscribed.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of part of all assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption (the remaining part of the assets and liabilities being contributed simultaneously to another company incorporated in the European Union).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l. une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi au 32 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2002, en cours de publication auprès du Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 101.875.000,- (cent un million huit cent soixante quinze mille euros) pour le porter son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 101.887.500,- (cent un million huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 4.075.000,- (quatre millions soixante quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, de telles parts sociales devant être totalement libérées en valeur nominale, avec une prime d'émission totale de EUR 905.519.831,- (neuf cent cinq millions cinq cent dix neuf mille huit cent trente et un euros) et une allocation à la réserve légale d'un montant de EUR 10.187.500,- (dix millions cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

Souscription - liberation

L'associé unique, représenté comme dit-est, déclare souscrire les 4.075.000,- (quatre millions soixante quinze mille) nouvelles parts sociales et les libérer totalement avec une prime d'émission totale d'un montant de EUR 905.519.831,- (neuf cent cinq millions cinq cent dix neuf mille huit cent trente et un euros) et avec une allocation à la réserve légale d'un montant de EUR 10.187.500,- (dix millions cent quatre vingt sept mille cinq cents euros) moyennant un apport en nature d'une partie de tous ses actifs et passifs, le solde de ses actifs et passifs devant être apportés simultanément à SMITH & NEPHEW, S.à r.l.

L'associé unique, déclare que la totalité des ses actifs et passifs en date du 22 novembre 2002, est constituée comme suit:

ACTIFS IMMOBILISES

Participation dans SMITH & NEPHEW, S.à r.l.	12.500
Participation dans SMITH & NEPHEW Luxembourg, S.à r.l.	12.500

ACTIFS CIRCULANT

Avoir fiscal	95.969
Créance Swap contre SMITH & NEPHEW Plc (AUD contre EUR)	14.265.848
Intérêts sur la créance Swap contre SMITH & NEPHEW Plc	104.101
Créance SWAP contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (GBP against EUR)	9.883.451
Intérêts sur la créance Swap contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	166.042
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	13.520.470
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	11.113
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	4.175.721
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	41.082
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	1.266.306
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	20.108
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	2.092.710
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	13.466
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	10.610.116
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	68.268
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Pty Limited	13.968.000
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Pty	172.287
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	11.227.565
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	220.245

Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	367.627
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	2.366
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	5.949.445
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	96.055
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Lda	349.159
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Lda	3.636
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW OPTICS BV	20.054.622
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW OPTICS BV	30.546
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Plc	73.568.154
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Plc	51.817
Discount Note 1	91.001.362
Discount Note 2	926.920.981
Discount Note 3	883.160.763
Cash	12.390
Total des actifs	2.083.516.791
PASSIF	
Dette envers société du groupe, PRIMAVERA S.A.	19.300.110
Intérêts sur dette envers PRIMAVERA S.A.	1.031.099
Dette-Swap envers SMITH & NEPHEW Plc (EUR/AUD)	13.968.000
Dette-Swap envers SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings) GmbH (EUR/GBP)	13.520.470
Intérêts sur dette-Swap envers SMITH & NEPHEW Plc	147.132
Intérêts sur dette-Swap envers SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	11.113
Autres dettes	9.303
Dette envers SNISA	25.000
Total Dettes	48.012.227
ACTIF NET	2.035.504.564
L'associé unique représenté comme dit-est, déclare que les actifs et passifs suivants sont apportés à SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	
ACTIFS IMMOBILISES	
Participation dans SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l.	12.500
ACTIFS CIRCULANT	
Avoir fiscal	95.969
Créance Swap contre SMITH & NEPHEW Plc (AUD contre EUR)	14.265.848
Intérêts sur la créance Swap contre SMITH & NEPHEW Plc	104.101
Créance SWAP contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (GBP against EUR)	9.883.451
Intérêts sur la créance Swap contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	166.042
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	13.520.470
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	11.113
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding), GmbH	4.175.721
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	41.082
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holding) GmbH	1.266.306
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	20.108
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	2.092.710
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	13.466
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	10.610.116
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.r.l.	68.268
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Pty Limited	13.968.000
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Pty.	172.287
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	11.227.565
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW FRANCE S.A.	220.245
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	367.627
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	2.366
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	5.949.445
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW S.A.-N.V.	96.055
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Lda	349.159
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Lda	3.636
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW OPTICS BV	20.054.622
Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW OPTICS BV	30.546
Créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Plc	73.568.154

Intérêts sur créance (prêt) contre SMITH & NEPHEW Plc	51.817
Discount Note 3	883.160.763
Total des actifs	1.065.569.558
PASSIF	
Dettes envers société du groupe, PRIMAVERA S.A.	19.300.110
Intérêts sur dette envers PRIMAVERA S.A.	1.031.099
Dettes-Swap envers SMITH & NEPHEW Plc (EUR/AUD)	13.968.000
Dettes-Swap envers SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH (EUR/GBP)	13.520.470
Intérêts sur dette-Swap envers SMITH & NEPHEW Plc	147.132
Intérêts sur dette-Swap envers SMITH & NEPHEW DEUTSCHLAND (Holdings), GmbH	11.113
Autres dettes	9.303
Total Dettes	47.987.227
ACTIF NET	1.017.582.331

Les actifs et passifs apportés à SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l. ont fait l'objet d'un rapport d'audit émis par ERNST & YOUNG, Société Anonyme, réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi à L-5365 Münsbach, émit le 22 novembre 2002 qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 4,075,000 shares of EUR 25.- each to be issued with a total issue share premium of EUR 905,519,831.- and the allocation to the legal reserve of EUR 10,187,500.- The total value of the contribution is hence EUR 1,017,582,331.-»

Preuve du transfert de ces actifs et passifs a été donné au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport.

Les dits rapport et contrat d'apport, après signature ne varietur, par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

L'associé unique, représenté comme dit-est, déclare que les actifs et passifs suivants vont être apportés simultanément à SMITH & NEPHEW, S.à r.l. après le présent acte:

ACTIFS IMMOBILISES	
Participation dans SMITH & NEPHEW, S.à r.l.	12.500
ACTIFS CIRCULANT	
Discount Note 1	91.001.362
Discount Note 2	926.920.981
Cash	12.390
Total des actifs	1.017.947.233
PASSIF	
Dettes envers SNISA	25.000
Total Dettes	25.000
ACTIF NET	1.017.922.233

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros,) par l'annulation de 500 (cinq cent) parts sociales propres de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, détenues par la Société en Nom Collectif dans son portefeuille suite à l'apport par SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l. d'une partie de ses actifs et passifs.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 101.875.000,- (cent un million huit cent soixante quinze mille euros) représenté par 4.075.000 (quatre million soixante quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en une partie des actifs et passifs d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne (le solde des actifs et passifs étant apporté simultanément à une autre société existante dans Communauté Européenne) est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, P. Van Hees, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 1375, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

J. Elvinger.

(93222/211/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.050.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

(93223/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

F.C.I. FASHION AND COSMETICS ISABELLE T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Luxembourg, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.786.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93272/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

A.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 28.555.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 577, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(93273/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HEMERA II & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.042.

Les comptes de liquidation au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2002

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Commandités, Liquidateur, Commissaire à la liquidation et membres du Comité de surveillance.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à Howald, 55, rue des Scillas.

Les sommes non réclamées par les créiteurs ou actionnaires de la société seront déposées et conservées à la caisse de consignation.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

P. Slendzak

Associé

(93327/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**HILLMORE S.A., Société Anonyme,
(anc. PRIMAGEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.897.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILLMORE S.A.

Signatures

Administrateurs

(93366/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**HILLMORE S.A., Société Anonyme,
(anc. PRIMAGEST S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.897.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 septembre 2002

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de MM. Marco Lagona et Ferdinando Cavalli, décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 10 janvier 2001 et du 1^{er} juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Eherhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HILLMORE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93369/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

MEDICAL SERVICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.409.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 14 novembre 2002 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert van Droogenbroeck, Administrateur-délégué,

- Madame Marie-Rose Nanson,

- Monsieur Marc Marteyn,

et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

P. Rochas

(93344/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(93367/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.859.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Piergiorgio Fedon, industriel, demeurant à I-Domegge di Cadore, administrateur;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93370/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**S.L.R.H., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 47.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 août 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur André Richardy, Président du Conseil d'administration;

- la SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AIRE DE BREGUIERES, en abrégé S.R.A.B., représentée par Monsieur Thierry Bart;

- SODETIS, représentée par Madame Anne-Malcie Lombrez;

- Monsieur Damien Aps, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

L'Assemblée Générale Annuelle réélit la société DELOITTE & TOUCHE pour la durée d'un an comme Commissaire aux Comptes.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Agent domiciliataire

Signature

(93335/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.797.

Il résulte d'un courrier adressé à la société EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 10 décembre 2002.

Pour publication et réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93372/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.797.

Il résulte d'un courrier adressé à la société EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 10 décembre 2002.

Pour publication et réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93373/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.797.

Il résulte de trois courriers adressés à la société EXPENSES REDUCTION ANALYSTS (EUROPEAN HOLDINGS) S.A. que MM. Fabio Mazzone et Joseph Mayor ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet au 10 décembre 2002.

Pour publication et réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93374/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 74.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 11 novembre 2002 à Luxembourg

L'assemblée entérine la décision de cooptation d'un nouvel administrateur prise par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2001 et nomme Monsieur Giorgio Da Campo, administrateur de sociétés, demeurant à Cassagno Magnano en Italie, aux fonctions d'administrateur.

L'assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs des membres du Conseil actuel:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Monsieur Giorgio Da Campo,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(93339/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

M.T.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.693.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de deux administrateurs de la catégorie A, MM. Antonio Pengo et Mario Mantegazza.

2. L'assemblée a pris acte de la démission de quatre administrateurs de la catégorie B, MM. Jean Hoffmann et Marc Koeune et Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes.

3. L'assemblée a accordé décharge pleine et entière aux six administrateurs sortants pour leurs gestion et mandat jusqu'à ce jour.

4. L'assemblée a nommé un nouvel administrateur de la catégorie A et deux nouveaux administrateurs de la catégorie B comme suit:

- Catégorie A: Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences économiques, domicilié professionnellement à Luxembourg, 207, route d'Arlon;

- Catégorie B: Madame Caroline Folmer, employée privée, domiciliée professionnellement à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon et EDIFAC S.A., société anonyme ayant son siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

5. L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes, CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., et nomme en son remplacement la société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

6. L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93390/693/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

M.T.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.693.

Par lettre recommandée adressée le 18 décembre 2002 à la société M.T.A. INTERNATIONAL S.A. dont le siège social a été transféré en date du 18 décembre 2002 au 207, route d'Arlon à 1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société M.T.A. INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93391/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GAP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 76.966.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2001

L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes la société JAWER (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue de la Reine, L-2814 Luxembourg, pour une période de 5 ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2006) en remplacement de la société JAWER (IRELAND) LTD.

Pour réquisition

GAP INVESTMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93292/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BUNGE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BUNGE EUROPE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(93278/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.086.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(93276/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.086.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(93277/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SLOANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.086.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société SLOANE INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

Fons Mangen.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de Fons Mangel en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2000.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

7) La perte qui s'élève à USD 1.664.498,23 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLOANE INVESTMENTS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93282/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

VENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.075.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VENTOR S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

(93279/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

IPEF II HOLDINGS N° 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.537.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 décembre 2002 a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. L'assemblée procède à la révocation de tous les membres du conseil d'administration de la société, et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Michael George Best, chartered secretary, domicilié au 47, Esplanade St Helier, Jersey JE1 0BD, Channel Islands;

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Mademoiselle Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93393/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DORINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.334.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DORINT HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. E. Macellari.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

FISOGEST.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. E. Macellari.

3) Election de FISOGEST en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

5) Le profit qui s'élève à EUR 99.619.062,52 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORINT HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93281/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DEMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 54.399.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 12 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DEMO HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Monsieur Emilio Macellari.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

FISOGEST S.A.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Emilio Macellari.

3) Election de FISOGEST S.A. en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) Le profit qui s'élève à EUR 434.903,63 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMO HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93286/683/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 53.734.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2002

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, à savoir Monsieur Tom Donovan, Madame Roisin Donovan, et du commissaire aux comptes Claire Donovan. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour réquisition
Signatures
HADEN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93300/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INFORMATION SERVICES CONSULTANTS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 26.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG
Signatures

(93303/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BUNGE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.832.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 octobre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BUNGE EUROPE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

M. William Wells
M. Peter McCallum
M. Peter Simeons
M. Paul Beghin
M. Jean-Yves Herpe.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

DELOITTE & TOUCHE AUDIT.

2) Election des nouveaux administrateurs:

M. William Wells
M. Peter McCallum
M. Peter Simeons
M. Paul Beghin
M. Jean-Yves Herpe.

3) Election de DELOITTE & TOUCHE S.A. en tant que commissaire aux comptes.

4) Les mandats des commissaires aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) La perte qui s'élève à EUR 1.554.388 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93285/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten.

R. C. Luxembourg B 52.392.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

(93304/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

AKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 52.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93305/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ARGOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 76.286.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93306/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 67.997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93310/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Hamm, 18, rue des Peupliers.

R. C. Luxembourg B 82.027.

Suivant la résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 juin 2002:

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits unanimement pour une durée de trois ans:

- Monsieur Nicolas Moorkens, administrateur-délégué;
- Monsieur Damien Heymans, président du conseil d'administration;
- Monsieur Paul Marien, administrateur.

Le mandat de réviseur d'entreprises accordé à MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) est reconduit unanimement pour une durée de trois ans.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93299/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GAP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 76.966.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93311/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange/Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 30.463.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la gestion journalière de la société a été retirée à Monsieur Nicholas D. Groos;
- la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Dominique d'Antonio, qui a été nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93317/256/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg-Hamm, 18, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 82.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(93331/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

GESFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 42.673.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 juin 2002

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Franco Sala,
- Monsieur Piergiorgio Guidotti,
- Monsieur Patrick Rochas.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(93346/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

**AB COMPUTERS LUXEMBOURG, Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN CONSULTANCY COMPANY S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.057.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 11 juin 2002

L'assemblée générale accepte la démission de:

- Madame Elisabeth Vulfs-Desmidt en tant qu'administrateur;
 - Monsieur Elie Vulfs en tant qu'administrateur;
 - Madame Shoshana Yahrosh en tant que commissaire aux comptes,
- et les remercie pour le travail effectué.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Monsieur Abir Vlodayer, demeurant à Beersel (Belgique).

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Doubi Ajami, administrateur-délégué;
- Monsieur Bernard Vulfs.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- Madame Raquel Chehaibar, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(93326/636/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ALBATROS SEAFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signatures

(93332/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BENOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 58.616.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 septembre 2002

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Madame Céline Stein,

et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2002.

P. Rochas

Administrateur

(93347/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 44.050.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD Luxembourg

Signatures

(93333/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

VHM LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 79.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale du 7 juin 2002 renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de MAZARS & GUERARD (Luxembourg) pour une durée d'un an. Le mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale statuant sur les comptes 2002.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93334/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

ARGUS MANAGEMENT & CONTROLLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, places d'Armes.
R. C. Luxembourg B 68.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD (Luxembourg)

Signatures

(93337/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

AMBARES, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 novembre 2002

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Robert Niestle,
- Monsieur José Dominguez,
- Monsieur Sylvain Rigo.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(93349/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

TRANSEFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1231 Luxembourg, 33, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 69.341.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93340/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CONSTELLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue Dippach.
R. C. Luxembourg B 38.135.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(93341/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

VENTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.075.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société VENTOR S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

7) Le profit qui s'élève à EUR 236.052,79 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENTOR S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93283/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

SICRIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 77.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93342/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 66.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93343/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

INVIK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.539.

In the year two thousand two, on the 15th day of November.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company INVIK INTERNATIONAL S.A. having its registered office in Luxembourg.

The meeting is declared open at 2.00 p.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mr Nadine Gloesener residing in Victhen as secretary of the meeting.

Mrs Fränzel Van Stiphout residing in Niederpallen is elected as scrutineer.

The chairman declares that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To relieve as director from the board Mr Thomas Jönsson, company director, residing in Stockholm, Sweden.

2. To elect Mr Anders Fällman, company director, residing in Stockholm, Sweden, as new director of the board.

The board is then composed as follows:

- Mr Anders Fällman,
- Mr Marc Beuls,
- Mr Mikael Holmberg.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the five hundred thousand (500,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to relieve Mr Thomas Jönsson as director of the board.

Second resolution

The General Meeting resolves to elect as new member of the board of directors Mr Anders Fällman.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 2.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(93288/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CLIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 17.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(93345/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

WINCHESTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 69.963.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93348/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

COFIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 75.111.

M. Dominique Philippe et Madame Martine Camus ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat en date du 16 décembre 2002.

La société TENTERDEN TEC, INC. ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat en date du 16 décembre 2002.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93350/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

TRANSPORT WARTUNGS- UND SERVICE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 10.928.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Auszug der Generalversammlung vom 5. Dezember 2002

Der Bilanzgewinn von LUF 219.255,- wird auf neue Rechnung vorzutragen.

Die Verteilung der Ergebnisse erfolgt gemäss der vorgeschlagenen Bestimmung.

Es wird einstimmig beschlossen, die Gesellschaftsaktivitäten nach dem Paragraphen 100 der nebengeordneten Gesetze für Handelsgesellschaften weiterzuführen.

Das Mandat der Verwaltungsräte Jean Wagener, Ewald Schneider und Hans Ewald Schneider wird für eine neue Periode von sechs Jahren verlängert d.h. bis zur Generalversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird.

Herr Uwe Höhne, Diplom Kaufmann, Gartenfelderstr. 30, D-57462 Olpe, wird gemäss 4. Verwaltungsratsmitglied für eine Periode von sechs Jahren d.h. zur Generalversammlung die im Jahre 2008 stattfinden wird, ernannt.

Herr Hanz Ewald Schneider, Diplom Volkswirt, Anemonenweg 9, D-50858 Köln gemäss Präsidenten und Herr Uwe Höhne gemäss Vizepräsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

FIDUCIAIRE STEICHEN wird Wirtschaftsprüfer bis zur Generalversammlung welche im Jahre 2008 stattfinden wird, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschrift.

(93360/279/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FARANDALE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 70.554.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93351/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

HADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 53.734.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(93352/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

CORPORATION HOTELIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 37.891.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 578, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 octobre 2002

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

Messieurs Patrick Rochas et André Pidoux ainsi que de Mademoiselle Christiane Maret.

L'assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(93353/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

FLATOR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 34.951.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2002 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme FLATOR FINANCE S.A.:

Ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Marc van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg;

- COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., 71, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

A été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire:

- LUXFIDUCIA, S.à r.l., 71, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 71, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

LUXFIDUCIA

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 578, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93380/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.

WOLFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.467.

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOLFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 405 du 7 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabel Antunes Ferreira, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Claire de Loor, employée privée, demeurant à B-Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société anonyme.
2. Nomination de Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant à Luxembourg comme liquidateur de la société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Pierre-Olivier Wurth, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-O. Wurth, I. Antunes Ferreira, M.-C. de Loor, T. Walster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 décembre 2002.

G. Lecuit.

(93210/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2002.